

## Convention extranet LDA 48

Date de création/mise à jour : 20/01/2026  
Date d'application : 20/01/2026

Référence de la procédure associée :  
SII/000/000\_0047  
Annexe n° : 1

Page : 1 à 2

Le Laboratoire Départemental met à disposition de ses clients ou partenaires un site EXTRANET à l'adresse suivante : <https://extranet-lda.lozere.fr/>

Ce site sécurisé permet :

- la consultation de l'état d'avancement des dossiers d'analyses,
- la consultation de l'historique des dossiers,
- la consultation et le téléchargement des résultats au format PDF.

La consultation d'éléments de facturation est également possible à titre d'information. Cet avis n'est qu'un état des sommes dues. Votre paiement vous sera réclamé ultérieurement par l'intermédiaire du chef de service de gestion comptable de Mende.

La mise à jour des données sur le site EXTRANET s'effectue en temps réel par rapport à l'enregistrement dans le logiciel du laboratoire. Une indisponibilité temporaire de votre dossier en cours peut se produire le temps de la génération de son PDF avec le message « Impossible d'afficher ce dossier ! ».

Le site est accessible 24h/24. Un message apparaîtra sur la page d'accueil en cas d'indisponibilité temporaire.

Vous serez informé par mail lorsqu'un nouveau rapport est disponible.

### RESPONSABILITES / ENGAGEMENT DU LABORATOIRE

Le laboratoire s'engage à garantir la confidentialité, l'intégrité et l'authenticité des rapports d'analyses par les moyens suivants :

- Les rapports d'analyses sont approuvés (autorisation d'envoi) par un signataire autorisé. Ainsi, les rapports comportent l'identification du signataire, sa fonction et une signature numérique.
- Les rapports d'analyses sont déposés et téléchargeables au format PDF (fichier protégé autorisant exclusivement la lecture et l'impression).
- L'accès à votre extranet vous est uniquement réservé. La reproduction des rapports d'analyses n'est autorisée que sous leur forme intégrale.

### RESPONSABILITES / ENGAGEMENT DU CLIENT

Le client accepte les conditions d'utilisation de l'extranet énoncées ci-dessous :

- Je reconnais que le laboratoire ne peut être tenu pour responsable pour tout problème survenant lors du téléchargement et consultation électronique du document, compte tenu des risques inhérents à toute connexion internet (ex : perte de courriers, problèmes messagerie, défaillances du fournisseur d'accès, etc.) ;
- Je m'engage à détruire et à ne pas prendre en compte un rapport d'essais erroné en ma possession, quelle que soit la forme (papier ou électronique faisant suite à un rapport d'essai corrigé ou amendé) ;
- Je reconnais que l'extranet n'a pas vocation à être un support d'archivage électronique et qu'il convient de procéder à mes propres archivages et mes sauvegardes.

### RESPONSABILITES / ENGAGEMENT D UN PRESTATAIRE

Le prestataire accepte les conditions d'utilisation de l'extranet énoncées ci-dessous :

- Je reconnais que le laboratoire ne peut être tenu pour responsable pour tout problème survenant lors du téléchargement et consultation électronique du document compte tenu des risques inhérents à toute connexion internet (ex : perte de courriers, problèmes messagerie, défaillances du fournisseur d'accès, etc.) ;
- Je m'engage à détruire et à ne pas prendre en compte un rapport d'essais erroné en ma possession, quelle que soit la forme (papier ou électronique faisant suite à un rapport d'essai corrigé ou amendé) ;
- Je suis informé que je ne peux accéder directement et exclusivement qu'aux résultats des analyses des échantillons dont le client principal m'a défini comme correspondant ;



## Convention extranet LDA 48

Date de création/mise à jour : 20/01/2026  
Date d'application : 20/01/2026

Référence de la procédure associée :  
SII/000/000\_0047  
Annexe n° : 1

Page : 2 à 2

- Cas des « mauvais payeurs », les clients du LDA ne s'acquittant pas régulièrement du paiement des analyses sont identifiés par le sigle suivant : // figurant à la fin de leur identité (nom+prénom ou nom de la société d'exploitation). Les résultats ne sont transmis à ces débiteurs qu'à l'issue du règlement de leurs dettes, Je m'engage donc à ne transmettre aucun résultat aux clients concernés. En cas de non-respect de cette règle, la connexion au site me sera retirée.

## PARTIE A REMPLIR PAR LE CLIENT OU PRESTATAIRE

Nous vous remercions de bien vouloir compléter cette convention, de la signer et de nous la retourner au laboratoire pour permettre l'activation de votre accès.

**Je certifie avoir pris connaissance et accepter les responsabilités m'incombant :**

Validation du client ou prestataire	
Nom du responsable	
Nom de la société ou Numéro de Cheptel	
Email	
Téléphone	
Date et Signature avec la mention « Lu et approuvé »	

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans notre logiciel DIPLABO pour vous avertir et communiquer vos résultats. Les données collectées ne seront communiquées à aucun destinataire. Ces données peuvent être utilisées également par notre logiciel qualité MAQLABO en cas de réclamation.

Votre adresse mail est conservée pendant la durée de validité de votre compte EXTRANET. Les rapports d'essai sont stockés pour une période indéfinie. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier et demander leur effacement dans la limitation de nos dispositions. Pour cela, contacter le DPO du département [protectiondonnees@lozere.fr](mailto:protectiondonnees@lozere.fr).

## ZONE RESERVE AU LABORATOIRE

### POUR ATTRIBUTION DE VOTRE IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE

Identifiant	Mot de Passe

Ces informations sont individuelles et confidentielles, vous ne devez en aucun cas les communiquer à un tiers.

Nous vous recommandons de procéder à la modification de ce mot de passe dès activation par le chemin « Zone client » / « Votre profil » / « Mot de passe ».

En cas d'oubli ou de perte, vous devrez contacter le laboratoire pour obtenir un nouveau mot de passe. Nous attirons votre attention sur le fait que tous les détenteurs du code ainsi que les correspondants de votre dossier disposant d'un accès pourront visualiser ceux-ci. Il vous appartient de nous informer de la nécessité de désactiver ces accès.